



Dégâts humidité/Fissures façades

Par **Stella33**, le **21/01/2021 à 19:01**

Bonjour, nous avons des dégâts liés à l'humidité dans notre maison en copropriété. Une procédure a été engagée par le syndic de copropriété concernant des fissures sur les façades il y a plusieurs mois. Depuis, des expertises ont été réalisées, signalant que les fissures étaient esthétiques et non infiltrantes. Aujourd'hui nous ne sommes plus dans les délais de la DO et il paraît évident que les fissures sont infiltrantes. Qui doit avoir la charge des travaux de réparation ? Peut-on faire intervenir l'assurance de la copropriété dans le cadre de la DO en s'appuyant sur la procédure déjà engagée ? Je vous remercie par avance pour vos éclairages et vos conseils.

Par **slan**, le **22/01/2021 à 14:28**

Bonjour, je souhaiterais avoir un conseil. J'ai acheté un appartement dans une copropriété en 2011. Celui-ci m'a été vendu avec une véranda qui a été construite "en dur" dans le prolongement de l'appartement et intégré dans le descriptif global. Aujourd'hui, j'ai une infiltration d'eau de pluie provoquée par la porosité de la façade de l'immeuble. J'ai demandé au syndic de bien vouloir déclarer ce sinistre à l'assurance de la copropriété afin de procéder à une étanchéité. Ce dernier me répond que cette véranda a dû être construite de façon "sauvage" et sans l'accord de la copropriété. Vu la construction, la véranda a été réalisée dans le respect de l'aspect et dans un matériau identique à celui de l'immeuble. Aux dires de certains locataires, cette réalisation a été effectuée il y a plus d'une vingtaine d'années mais ils n'en connaissent pas l'origine. J'ai demandé au syndic de bien vouloir faire des recherches dans les procès verbaux mais il ne veut pas s'exécuter. Quelles sont mes recours possibles si les recherches ne sont pas effectuées et si l'on ne retrouve pas l'historique de cette construction ? Je vous remercie de votre attention. Patricia

